



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 42928

Texte de la question

M. Didier Robert interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les drames quotidiens que représentent les suicides. Il souhaiterait que lui soient rappelées les mesures de prévention déjà mises en oeuvre par le Gouvernement, visant notamment les publics considérés comme les plus sensibles.

Texte de la réponse

La prévention du suicide, cause de décès évitables, est un enjeu majeur de santé publique. Les derniers chiffres publiés par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) font état de 10 122 décès par suicide en 2007. Depuis 1998, les pouvoirs publics ont mis en place une politique active de prévention du suicide. En particulier, la Stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 a contribué à structurer un programme d'actions ambitieux. Cette politique de prévention s'est articulée autour de quatre axes prioritaires d'intervention : favoriser le dépistage de la crise suicidaire ; diminuer l'accès aux moyens létaux ; améliorer la prise en charge des suicidants et approfondir la connaissance épidémiologique. Si, initialement, la stratégie ciblait les jeunes dans le cadre des mesures de prévention, elle a progressivement évolué et adapté ses objectifs, notamment en visant également comme public devant bénéficier de mesures spécifiques de prévention, les personnes détenues et les personnes âgées. L'évaluation de la Stratégie nationale d'actions face au suicide a mis en évidence l'ampleur et la diversité des actions développées dans ce cadre. Près de 1,5 MEUR ont été consacrés à cette cause au niveau national, entre 2000 et 2005, et près de 20 MEUR par les régions sur la période 2000-2004, grâce aux ressources de l'assurance maladie associées aux crédits des services déconcentrés de l'État. La prolongation des actions de la stratégie 2000-2005 a été inscrite dans l'axe 4.1 « dépression et suicide » du plan Psychiatrie et santé mentale 2005-2008. La situation de la France au sein de l'Europe reste cependant préoccupante. Selon l'analyse récemment publiée par le centre d'épidémiologie de l'INSERM sur les causes de décès, la mortalité par suicide recule plus lentement que d'autres causes de décès « évitables ». Pour faire suite à la stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005, M. David Le Breton, professeur de sociologie et auteur de nombreux travaux sur les comportements à risques des jeunes, a été missionné en 2008 pour présenter des propositions afin de mieux prévenir le suicide. Sur la base des orientations de son rapport remis en avril 2009, des mesures, générales ou ciblant certaines catégories de la population identifiées comme particulièrement vulnérables au risque suicidaire, sont actuellement en cours d'élaboration en partenariat avec les différents ministères concernés et en concertation avec les associations et les professionnels oeuvrant pour la prévention du suicide.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42928

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1736

Réponse publiée le : 31 août 2010, page 9519